

**CONVENTION¹
RELATIVE À L'ADMISSION
À LA PROCÉDURE DE QUALIFICATION
SELON L'ARTICLE 32 OFPr²**

Employé-e

Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA/Localité :
Tél. :
Mail :

Employeur

Institution :
Adresse :
NPA/Localité :
Tél :
Mail :
Formateur-trice pratique :
Nom :
Prénom :

Cette convention vise à clarifier et faciliter la préparation de l'employé-e à la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Chaque partie s'engage à respecter les clauses prises ci-dessous.

L'employé-e s'engage à :
Fréquenter assidûment les cours professionnels, de culture générale et les cours interentreprises (CIE) auxquels il/elle s'est inscrit-e
Transmettre à son employeur la planification des cours professionnels, de culture générale et CIE auxquels il/elle s'est inscrit-e
Informers son employeur de l'évolution de sa préparation
Autoriser son employeur à demander des renseignements auprès des prestataires de cours
Exprimer clairement son besoin de suivi sur le terrain (<i>à préciser ci-après</i>)
Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (<i>à préciser ci-après</i>)

L'employeur s'engage à :
Reconnaître l'employé-e comme personne en préparation à la procédure de qualification et planifier les jours de cours pour que l'employé-e puisse y assister
Définir le suivi nécessaire à la préparation, en fonction des possibilités de l'institution : formateur-trice pratique et modalités pratiques (<i>à préciser ci-après</i>)
Accepter, à la demande de l'employé-e, des appuis sous forme de visite sur le terrain au sein de l'entreprise selon l'offre de l'ESSG ³
Accepter la réalisation de la procédure de qualification (travail pratique) au sein de l'institution en mettant à disposition des locaux, des ressources et de libérer un-e supérieur-e hiérarchique à cet effet selon les besoins de la procédure correspondante - uniquement ASSC et ASA. (<i>à préciser ci-après</i>)
Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (<i>à préciser ci-après</i>)

¹ Ce document a été élaboré par l'ensemble des partenaires, le service de la formation professionnelle (SFP), l'école professionnelle santé-social (ESSG), des représentants d'entreprises formatrices et l'OrTra Santé-Social, pour permettre aux candidat-e-s d'avoir un accompagnement et les meilleures chances de réussite à la procédure de qualification.

² OFPr : Ordonnance sur la formation professionnelle

³ ESSG : Ecole professionnelle santé-social

Remarque(s) et précision(s) sur les points sus-cités

Signature de l'employé-e :

.....

Signature de l'employeur :

.....

Signature du/de la formateur-trice pratique :

.....

Lieu et date :

.....

Lieu et date :

.....